

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Mise en ligne le 16 avril 2024

Numéro	Objet	Votes
<u>D 2024 0804 001</u>	Approbation du compte de gestion 2023 Budget Principal 600 00	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 002</u>	Approbation du compte de gestion 2023 Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 003</u>	Approbation du compte de gestion 2023 zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 004</u>	Approbation du compte de gestion 2023 piscine Nayeo 60 003	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 005</u>	Approbation du compte de gestion 2023 PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 006</u>	Approbation du compte de gestion 2023 extension PAE 60 005	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 007</u>	Approbation du compte de gestion 2023 ZAE de Coarrazze 60 006	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 008</u>	Approbation du compte de gestion 2023 photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 009</u>	Approbation du compte de gestion 2023 zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 010</u>	Approbation du compte de gestion 2023 assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 011</u>	Approbation du compte de gestion 2023 eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 012</u>	Approbation du compte de gestion 2023 GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 013</u>	Approbation du compte de gestion 2023 eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 014</u>	Approbation du compte de gestion 2023 zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 015</u>	Approbation du compte de gestion 2023 ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 016</u>	Approbation du compte de gestion 2023 CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 017</u>	Vote du compte administratif 2023 Budget Principal 600 00	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 018</u>	Vote du compte administratif 2023 Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 019</u>	Vote du compte administratif 2023 zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 020</u>	Vote du compte administratif 2023 piscine Nayeo 60 003	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 021</u>	Vote du compte administratif 2023 PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 022</u>	Vote du compte administratif 2023 extension PAE 60 005	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 023</u>	Vote du compte administratif 2023 ZAE de Coarrazze 60 006	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 024</u>	Vote du compte administratif 2023 photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 025</u>	Vote du compte administratif 2023 zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 026</u>	Vote du compte administratif 2023 assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 027</u>	Vote du compte administratif 2023 eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 028</u>	Vote du compte administratif 2023 GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité

<u>D 2024 0804 029</u>	Vote du compte administratif 2023 eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 030</u>	Vote du compte administratif 2023 zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 031</u>	Vote du compte administratif 2023 ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 032</u>	Vote du compte administratif 2023 CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 033</u>	Affectation des résultats 2023 Budget Principal 600 00	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 034</u>	Affectation des résultats 2023 Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 035</u>	Affectation des résultats 2023 zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 036</u>	Affectation des résultats 2023 piscine Naye0 60 003	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 037</u>	Affectation des résultats 2023 PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 038</u>	Affectation des résultats 2023 photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 039</u>	Affectation des résultats 2023 zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 040</u>	Affectation des résultats 2023 assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 041</u>	Affectation des résultats 2023 eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 042</u>	Affectation des résultats 2023 GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 043</u>	Affectation des résultats 2023 eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 044</u>	Affectation des résultats 2023 zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 045</u>	Affectation des résultats 2023 ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 046</u>	Affectation des résultats 2023 CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 047</u>	Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 048</u>	Vote du taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 049</u>	Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 050</u>	Vote du produit de la taxe GEMAPI	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 051</u>	Vote du taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 052</u>	Vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 053</u>	Vote du budget primitif 2024 Budget Principal 600 00	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 054</u>	Vote du budget primitif 2024 Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 055</u>	Vote du budget primitif 2024 zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 056</u>	Vote du budget primitif 2024 piscine Naye0 60 003	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 057</u>	Vote du budget primitif 2024 PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 058</u>	Vote du budget primitif 2024 photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 059</u>	Vote du budget primitif 2024 zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 060</u>	Vote du budget primitif 2024 assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 61C</u>	Vote du budget primitif 2024 eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité

<u>D 2024 0804 062</u>	Vote du budget primitif 2024 GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 063</u>	Vote du budget primitif 2024 eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 064</u>	Vote du budget primitif 2024 zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
<u>D 2024 0804 065</u>	Vote du budget primitif 2024 CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité



Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés :

➔ **Sur le site Internet de la Communauté de communes :**

<http://www.paysdenay.fr/kiosque/Délibérations du Conseil communautaire>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL 60000

Délibération n° D_2024_0408_01

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – OFFICE DE TOURISME 60001

Délibération n° D_2024_0408_02

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 60002

Délibération n° D_2024_0408_03

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – PISCINE NAYEO 60003

Délibération n° D_2024_0408_04

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – PAE MONPLAISIR 60004

Délibération n° D_2024_0408_05

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – EXTENSION PAE 60005

Délibération n° D_2024_0408_06

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – ZAE DE COARRAZE 60006

Délibération n° D_2024_0408_07

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT 60007

Délibération n° D_2024_0408_08

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – ZONE CLEMENT ADER 60008

Délibération n° D_2024_0408_09

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 60009

Délibération n° D_2024_0408_10

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – EAU POTABLE 60010

Délibération n° D_2024_0408_11

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – GEMAPI 60011

Délibération n° D_2024_0408_12

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Présidente
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – EAUX PLUVIALES 60012

Délibération n° D_2024_0408_13

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – ZONE AEROPOLIS 60013

Délibération n° D_2024_0408_14

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – ZAE D'ASSON 60014

Délibération n° D_2024_0408_15

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – IMMOBILIER LOCATIF ECO 60015

Délibération n° D_2024_0408_16

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL 60000

Délibération n° D_2024_0408_17

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : **6 788 075,84 € (RAR €)**
Recettes : **6 497 607,83 € (RAR €)**

Fonctionnement

Dépenses : **16 891 483,21 €**
Recettes : **19 102 084,78 €**

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – OFFICE DE TOURISME 60001

Délibération n° D_ 2024_0408_18

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de l'office du tourisme pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	9 828,00 €
Recettes	:	3 996,20 €

Fonctionnement

Dépenses	:	426 771.53 €
Recettes	:	377 677.66 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Office du Tourisme pour l'exercice 2023, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 60002

Délibération n° D_2024_0408_19

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la zone communautaire de Baudreix, pour l'exercice 2023, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 513 201,10 €
Recettes : 1 232 719,82 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 241 837,62 €
Recettes : 1 234 288,24 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Zone de Baudreix pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PISCINE NAYEO 60003

Délibération n° D_2024_0408_20

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : **303 154,42 € (RAR 19 614,64 €)**
Recettes : **238 629,47 € (RAR 0,00 €)**

Fonctionnement

Dépenses : **1 285 489,12 €**
Recettes : **1 285 489,12 €**

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Nayéo pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PAE MONPLAISIR 60004

Délibération n° D_2024_0408_21

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget du PAE Monplaisir pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	11 476,95 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget PAE Monplaisir pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EXTENSION PAE 60005

Délibération n° D_2024_0408_22

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget Extension PAE pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 1 084 471,11 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 1 863 778,03 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 1 940 596,18 €
Recettes : 1 275 442,11 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Extension PAE pour l'exercice 2023 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ZAE DE COARRAZE 60006

Délibération n° D_2024_0408_23

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la ZAE de Coarraze pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 66 546,19 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 64 755,19 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 67 163,19 €
Recettes : 68 448,19 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget ZAE de Coarraze pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT 60007

Délibération n° D_2024_0408_24

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget photovoltaïque Assat pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 15 418,83 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 17 505,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 29 755,74 €
Recettes : 78 528.79 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Photovoltaïque Assat pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération n° D_2024_0408_24

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ZONE CLEMENT ADER 60008

Délibération n° D_2024_0408_25

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la zone Clément Ader pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 830,14 €
Recettes : 27,16 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Zone Clément Ader pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération n° D_2024_0408_25



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 60009

Délibération n° D_2024_0408_26

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget Assainissement collectif pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 2 897 024,26 € (RAR 87 924,22 €)
Recettes : 2 531 165,35 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 2 597 426,05 €
Recettes : 3 181 894,38 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Assainissement collectif pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 46
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU POTABLE 60010

Délibération n° D_2024_0408_27

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 2 140 920,18 € (RAR 184 268,05 €)
Recettes : 680 749,59 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 2 769 685,31 €
Recettes : 3 811 012,69 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Eau pour l'exercice 2023, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – GEMAPI 60011

Délibération n° D_2024_04083_28

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget GEMAPI pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 10 979,34 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 105 894,11 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 356 885,28 €
Recettes : 420 717,99 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget GEMAPI pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAUX PLUVIALES 60012

Délibération n° D_2024_0408_29

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget des eaux pluviales pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 357 374,76 € (RAR 70 000,00 €)
Recettes : 98 764,76 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 78 583,17 €
Recettes : 229 632,48 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Eaux Pluviales pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération n° D_2024_0408_29



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ZONE AEROPOLIS 60013

Délibération n° D_2024_0408_30

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la zone Aéropolis pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 7 455 911,27 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 6 770 825,05 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 7 245 784,65 €
Recettes : 6 872 509,26 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Zone Aéropolis pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ZAE ASSON 60014

Délibération n° D_2024_0408_31

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la ZAE d'Asson pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 283 601,44 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 275 213,69 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 338 992,44 €
Recettes : 338 242,44 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget ZAE d'Asson pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 46
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – IMMOBILIER LOCATIF ECO 60015

Délibération n° D_2024_0408_32

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget IMMOBILIER LOCATIF ECO pour l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	4 197,00 €
Recettes	:	9 250,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget IMMOBILIER LOCATIF ECO pour l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL (60000)

Délibération n° D_2024_0408_33

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **2 210 601,57 €**

- un excédent reporté de : **8 550 058,16 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **10 760 659,73 €**

- un déficit d'investissement de : **290 468,01 €**

- un déficit des restes à réaliser de : **2 665 399,01 €**

- un excédent reporté de : **6 158 217,20 €**

Soit un besoin de financement de : **3 202 350,18 €**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 10 760 659,73 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 10 760 659,73 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 5 867 749,19 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – OFFICE DE TOURISME (60001)

Délibération n° D_2024_0408_34

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	49 093,87 €
- un excédent reporté de :	52 608,60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 514,73 €
- un déficit d'investissement de :	5 831,80 €
- un excédent reporté de :	25 567.03 €
- Un déficit de restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	19 735,23 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	3 514,73 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEENT (002)	3 514,73 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	19 765,23 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX (60002)

Délibération n° D_2024_0408_35

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 549,38 €
- un déficit reporté de :	17 103,80 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	24 653,18 €
- un excédent d'investissement de :	719 518,72 €
- un déficit reporté de :	433 196,60 €
Soit un excédent de financement de :	286 322,12 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	24 653,18 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	24 653,18 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	286 322,12 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – PISCINE NAYEO (60003)

Délibération n° D_2024_0408_36

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00 €

- un excédent reporté de : 0,00 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0,00 €

- un déficit d'investissement de : 64 524,95 €

- un excédent reporté de : 1 400 013,50 €

- un déficit des restes à réaliser de : 19 614,64 €

Soit un excédent de financement de : 1 315 873.91 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : 0,00 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 335 488,55 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – PAE MONPLAISIR (60004)

Délibération n° D_2024_0408_37

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	11 476,95 €
- un déficit reporté de :	78 028,95 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	89 505,90 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	54 213,02 €
Soit un besoin de financement de :	54 213,02 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	89 505,90 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	89 505,90 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	54 213,02 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – PHOTOVOLTAIQUE ASSAT (60007)

Délibération n° D_2024_0408_38

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	48 773,05 €
- un excédent reporté de :	72 112,39 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	120 885,44 €
- un excédent d'investissement de :	2 086.17 €
- un excédent reporté de :	91 599,16 €
Soit un excédent de financement de :	93 685,33 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	120 885,44 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	120 885,44 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	93 685.33 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – ZONE CLEMENT ADER (60008)

Délibération n° D_2024_0408_39

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	802,98 €
- un déficit reporté de :	59 080,34 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	59 883,32 €
- un excédent d'investissement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	195 828,35 €
Soit un besoin de financement de :	195 828,35 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	59 883,32 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	59 883,32 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	195 828,35 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF (60009)

Délibération n° D_2024_0408_40

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	584 468,33 €
- un excédent reporté de :	1 811 918,04 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 396 386,37 €
- un déficit d'investissement de :	365 858,91 €
- un déficit des restes à réaliser de :	87 924,22 €
- un déficit reporté de :	958 788,37 €
Soit un besoin de financement de :	1 412 571,50 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	2 396 386,37 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 412 571,50 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	983 814,87 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	1 324 647,28 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – EAU POTABLE (60010)

Délibération n° D_2024_0408_41

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 040 318,00 €
- un excédent reporté de :	2 019 732,28 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 060 050,28 €
- un déficit d'investissement de :	1 460 170,59 €
- un déficit des restes à réaliser de :	184 268,05 €
- un excédent d'investissement reporté de :	702 882,58 €
Soit un déficit d'investissement de :	941 556,06 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	3 060 050,28 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	941 556,06 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 118 494,22 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	757 288,01 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – GEMAPI (60011)

Délibération n° D_2024_0408_42

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	63 832,71 €
- un excédent reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	63 832,71 €
- un excédent d'investissement de :	94 914,77 €
- un déficit reporté de :	61 177,32 €
Soit un excédent de financement de :	33 737,45 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	63 832,71 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	63 832,71 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	33 737,45 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – EAUX PLUVIALES (60012)

Délibération n° D_2024_0408_43

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	151 049,31 €
- un excédent reporté de :	200 072,29 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	351 121,60 €
- un déficit d'investissement de :	258 610,00 €
- un excédent reporté de :	528 918,50 €
Soit excédent d'investissement de :	270 308,50 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	351 121,60 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	351 121,60 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	270 308.50 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – ZONE AEROPOLIS (60013)

Délibération n° D_2024_0408_44

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	373 275,39 €
- un déficit reporté de :	1 132 550,74 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 505 826,13 €
- un déficit d'investissement de :	685 086,22 €
- un déficit des restes à réaliser de :	4 138 521,64 €
Soit un besoin de financement de :	4 823 607,86 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	1 505 826,13 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 505 826,13 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	4 823 607,86 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023– BUDGETS ANNEXES EXTENSION PAE (60005), ZAE DE COARRAZE (60006), ET ZAE D’ASSON (60014)
ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE 60016 OPERATIONS DE LOTISSEMENT A VOCATION ECONOMIQUE

Délibération n° D_2024_0408_45

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Pour l’exercice 2024, les trois budgets annexes EXTENSION PAE (60005), ZAE DE COARRAZE (60006), et ZAE D’ASSON (60014) ont été regroupée en un seul budget annexe, le budget 60016 OPERATIONS DE LOTISSEMENT A VOCATION ECONOMIQUE.
Le Budget annexe 60016 a été voté par délibération n° D_2024_0212_003 lors de la séance du conseil communautaire du 12 février 2024.

Les résultats de ces trois budgets annexes (60005, 60006 et 60014) doivent être repris et affectés au nouveau budget annexe 60016. Cette affectation donner lieu au vote d’un budget supplémentaire pour l’exercice 2024.

1/Affectation des résultats :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que les comptes administratifs font apparaître :

	Budget 60005 Extension PAE	Budget 60006 ZAE de Coarrazé	Budgets 60014 ZAE d’Asson	Budgets cumulés
- un solde de fonctionnement de :	- 665 154,07 €	+ 1 285,00 €	- 750,00 €	- 664 619,07 €
- un résultat reporté de :	+732 059,95 €	+ 3 548,71 €	- 33 708,80 €	+ 701 899,86 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de (article 002) :	+ 66 905,88 €	+ 4 833,71 €	- 34 458,80 €	+ 37 280,79 €
- un solde d' investissement de :	+ 779 306,92€	- 1 791,00 €	- 8 387,75 €	+ 769 128,17 €
- un résultat reporté de :	- 1 863 778,03€	- 64 755,19 €	- 275 213,69 €	- 2 203 766.91 €
Soit un besoin de financement de (article 001) :	-1 084 471,11€	- 66 546.19 €	- 283 601,44 €	- 1 434 618,74 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat au Budget annexe 60016 Opérations de lotissement à vocation économique.

2/Vote du Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe 60016 OPERATIONS DE LOTISSEMENT A VOCATION ECONOMIQUE :

Le Président présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	0,00	0,00	1 434 618,74	1 434 618,74
Recettes	1 434 618,74	0,00	0,00	1 434 618,74

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	1 434 618,74	0,00	0,00	1 434 618,74
Recettes	1 397 337,95	0,00	37 280,79	1 434 618,74

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT 37 280,79 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 37 280,79 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 1 434 618,74 €

VOTE le budget 60016 supplémentaire pour l'exercice 2024, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
 PETCHOT-BAÇQUE CCPN
 Date : 12/04/2024
 Qualité : CCPN - Président
 de la Communauté de
 Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénégacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023– IMMOBILIER LOCATIF ECO (60015)

Délibération n° D_2024_0408_46

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 053,00 €
- un excédent reporté de :	3 101,63 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8 154,63 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	8 154.63 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 154,63 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0,00 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Délibération n° 2024_0408_47

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Vu les bases 2024 notifiées :

Bases 2024	Taux 2024	Produit attendu
8 727 000	25,28 %	2 206 186 €

Le Président propose d'appliquer pour l'année 2024 à la CFE le taux de 25,28 %.

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 25,28 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB)

Délibération n° D_2024_0408_48

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.
Vu les bases 2024 notifiées :

Bases 2024	Taux 2024	Produit attendu
848 800	1,7 %	14 416 €

Le Président propose de maintenir le taux de TFNB et de fixer pour l'année 2024 le taux de TFNB à 1,70 %.

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Délibération n° D_2024_0408_49

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président propose de maintenir pour l'année 2024 les taux de TEOM suivants :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	9,91
05	Zone taux réduit	8,78
Zone unique (Département 65)		8,78

Après avis de la Commission Finances et du Bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 comme ci-après :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	9,91
05	Zone taux réduit	8,78
Zone unique (Département 65)		8,78

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE GEMAPI

Délibération n° D_2024_0408_50

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2018-7-09 en date du 24 septembre 2018 instituant la taxe Gemapi et fixant le produit de cette taxe à 300 000€ ;

Vu les comptes administratifs 2019 à 2023 du budget annexe 600 11 Gemapi ;

Vu les propositions budgétaires pour le budget annexe GEMAPI 2024,

Il est proposé de fixer à 340 000€ le produit de la taxe Gemapi pour 2024 ;

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 340 000€ (trois cent quarante mille euros).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB)

Délibération n° D_2024_0408_51

(Rapporteur : M. BOURDAA)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFB.

Vu le Pacte Financier et Fiscal (PFF) adopté par délibération D_2024_0212_001 en date du 12 février 2024,

Considérant que dans une démarche de solidarité envers les communes de la CCPN, il a été décidé dans le cadre du PFF de bonifier la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes membres, cette DSC supplémentaire devant être financée par de la fiscalité supplémentaire ;

Vu les bases 2024 notifiées :

Bases 2024	Taux 2024	Produit attendu
37 055 000	1,45 %	537 298 €

Le Président propose de fixer pour l'année 2024 le taux de TFB à 1,45 %.

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1,45 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 47
Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS)

Délibération n° D_2024_0408_52

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la THRS.

Vu les bases 2024 notifiées :

Bases 2024	Taux 2024	Produit attendu
2 528 000	8,91 %	225 245 €

Le Président propose de fixer pour l'année 2024 le taux de THRS à 8,91 %.

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 8,91 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL (60000)

Délibération n° D_ 2024_0408_53

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 202 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	14 522 801,67	6 445 848,12	0,00	20 968 649,79
Recettes	11 320 451,49	3 780 449,11	5 867 749,19	20 968 649,79

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	30 335 107,73	0,00	0,00	30 335 107,73
Recettes	19 574 448,00	0,00	10 760 659,73	30 335 107,73

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– OFFICE DE TOURISME (60001)

Délibération n° D_ 2024_0408_54

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	24 081,59	0,00	0,00	24 081,59
Recettes	4 316,36	0,00	19 765,23	24 081,59

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	523 728,36	0,00	0,00	523 728,36
Recettes	520 213,63	0,00	3 514,73	523 728,36

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX (60002)

Délibération n° D_2024_0408_55

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	286 322,12	0,00	0,00	286 322,12
Recettes	0,00	0,00	286 322,12	286 322,12

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	6 868,21	0,00	24 653,18	31 521,39
Recettes	31 521,39	0,00	0,00	31 521,39

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– PISCINE NAYEO (60003)

Délibération n° D_2024_0408_56

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédit présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	1 769 481,96	19 614,64	0,00	1 789 096,60
Recettes	453 608,05	0,00	1 335 488,55	1 789 096,60

Fonctionnement	Crédit présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	1 447 442,05	0,00	0,00	1 447 442,05
Recettes	1 447 442,05	0,00	0,00	1 447 442,05

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– PAE MONPLAISIR (60004)

Délibération n° D_2024_0408_57

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	0,00	0,00	54 213,02	54 213,02
Recettes	54 213,02	0,00	0,00	54 213,02

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	72 713,02	0,00	89 505,90	162 218,92
Recettes	162 218,92	0,00	0,00	162 218,92

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– PHOTOVOLTAIQUE ASSAT (60007)

Délibération n° D_2024_0408_58

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	111 190,33	0,00	0,00	111 190,33
Recettes	17 505,00	0,00	93 685,33	111 190,33

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	166 385,44	0,00	0,00	166 385,44
Recettes	45 500,00	0,00	120 885,44	166 385,44

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Délibération n° D_2024_0408_58



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– ZONE CLEMENT ADER (60008)

Délibération n° D_2024_0408_59

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	0,00	0,00	195 828,35	195 828,35
Recettes	195 828,35	0,00	0,00	195 828,35

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	200 828,35	0,00	59 883,32	260 711,67
Recettes	260 711,67	0,00	0,00	260 711,67

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
 PETCHOT-BACQUE CCPN
 Date : 12/04/2024
 Qualité : CCPN - Président
 de la Communauté de
 Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– ASSAINISSEMENT COLLECTIF (60009)

Délibération n° D_2024_0408_60

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	3 159 957,06	87 924,22	1 324 647,28	4 572 528,56
Recettes	4 572 528,56	0,00	0,00	4 572 528,56

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	4 274 050,87	0,00	0,00	4 274 050,87
Recettes	3 290 236,00	0,00	983 814,87	4 274 050.87

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Séance du 08 avril 2024**

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D_2024_0408_61

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– EAU POTABLE (60010)

Délibération n° D_2024_0408_61C

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l’exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	4 095 064,33	184 268,05	757 288,01	5 036 620,39
Recettes	5 036 620,39	0,00	0,00	5 036 620,39

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	6 015 021.55	0,00	0,00	6 015 021,55
Recettes	3 896 527,33	0,00	2 118 494,22	6 015 021,55

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l’exercice 2024, tel qu’annexé.

Adopté à l’unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

#signature#

La présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l’Etat dans le département, d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– GEMAPI (60011)

Délibération n° D_2024_0408_62

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	50 269,70	0,00	0,00	50 269,70
Recettes	16 532,25	0,00	33 737,45	50 269,70

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	504 978,71	0,00	0,00	504 978,71
Recettes	441 146,00	0,00	63 832,71	504 978,71

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
 PETCHOT-BACQUE CCPN
 Date : 12/04/2024
 Qualité : CCPN - Président
 de la Communauté de
 Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– EAUX PLUVIALES (60012)

Délibération n° D_ 2024_0408_63

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	2 880 490,36	0,00	0,00	2 880 490,36
Recettes	2 610 181,86	0,00	270 308,50	2 880 490,36

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	578 979,96	0,00	0,00	578 979,96
Recettes	227 858,36	0,00	351 121,60	578 979,96

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 12/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avait donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– ZONE AEROPOLIS (60013)

Délibération n° D_2024_0408_64

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	7 042 925,18	0,00	4 823 607,86	11 866 533,04
Recettes	11 866 533,04	0,00	0,00	11 866 533,04

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	12 278 713,21	0,00	1 505 826,13	13 784 539,34
Recettes	13 784 539,34	0,00	0,00	13 784 539,34

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
 PETCHOT-BACQUE CCPN
 Date : 12/04/2024
 Qualité : CCPN - Président
 de la Communauté de
 Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 47
 Publication : le 16 avril 2024

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 08 avril 2024 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe, MALDONADO Marie
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel
BALIROs	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	SANJUAN Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), VANHOOREN Audrey (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROs), TOUSSAINT Coralie (BORDES), PUBLIUS Françoise (COARRAZE), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), LACARRÈRE Florent (LABATMALE), SARTHOU Julie (NARCASTET), DEQUIDT Alain (NAY), DURAND Pascale (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT).

Avaient donné pouvoir : VANHOOREN Audrey à CANTON Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYAL Bernard, PUBLIUS Françoise à LUCANTE Michel, SARTHOU Julie à FAUX Jean-Pierre, DEQUIDT Alain à MULLER Véronique, DURAND Pascale à BOURDAA Bruno.

Était représenté : LACARRÈRE Florent par SANJUAN Isabelle.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024– CCPN IMMOBILIER LOCATIF ECO (60015)

Délibération n° D_ 2024_0408_65

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2024 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00,00
Recettes	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00,00

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	105 800,00	0,00	0,00	105 800,00
Recettes	97 645,37	0,00	8 154,63	105 800,00

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 25 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 10/04/2024
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr